

La CGT préfère le maintien de Nantes-Atlantique

Le syndicat a arrêté une position sur l'aéroport. Relevant les conséquences sociales et économiques d'un transfert, la CGT privilégie le maintien et l'aménagement de Nantes-Atlantique.



Les représentants de la CGT du Sud-Loire et d'Aéroport du grand Ouest.

Il a fallu du temps pour unir les positions internes, parfois divergentes. La CGT de Loire-Atlantique et le comité régional se prononcent pour le maintien de l'aéroport de Nantes-Atlantique. « **Le débat a été intense pour dégager une unanimité. Nous avons étudié les dossiers de Nantes-Atlantique et Notre-Dame-des-Landes à travers les prismes de l'environnement, de l'emploi, de la sécurité aérienne... en dehors de tout regard militant, admettent Sarah Lecomte, secrétaire de l'union locale Sud-Loire, et Yves Ardil, conseiller technique de la CGT d'Aéroport du grand Ouest (CGT AGO). Le maintien nous paraît plus en phase avec les valeurs de la CGT que le transfert à Notre-Dame-des-Landes.** »

Rester à Bouguenais, mais avec des conditions : améliorer la sécurité, l'entretien de la piste, aménager l'aérogare, favoriser l'accès en transports publics. « **Vinci a laissé volontairement la plateforme aéroportuaire à l'abandon, sans investir, pour justifier le transfert** », dénoncent Sarah Lecomte et Luis Robin, secrétaire CGT AGO.



L'union départementale CGT Loire-Atlantique se prononce pour un maintien de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Le syndicat juge les conditions sociales, environnementales et économiques du transfert « **inacceptables** ».

ne répond pas à une attente particulière de la population ». Il relève l'impact environnemental de cette construction, et affiche son opposition à la concession de l'aéroport : « **Nous refusons que l'argent public subventionne des réalisations pour lesquelles les recettes, elles, seront privatisées ! La CGT préfère un service public du transport.** »

Déplacer 1 800 emplois

Mais c'est surtout l'enjeu social d'un transfert qui a fini de forger la position du syndicat. La CGT AGO fédère les 1 800 à 1 900 salariés de la plateforme aéroportuaire, pas seulement ceux de Vinci Airports. « **Ces emplois sont susceptibles d'être transférés. Sachant que 80 % vivent en Sud-Loire, explique Luis Robin. Ces salariés et leur famille, si l'aéroport s'en va, devront choisir entre déménager ou faire des kilo-**

embouteillages sur le périphérique pour rejoindre Notre-Dame-des-Landes. Et déménager où ? Y'a pas de logements là-bas ! »

Ce transfert représenterait forcément, pour les personnes qui travaillent à l'aéroport, un coût économique et un changement de vie. « **Déplacer 1 800 emplois à 40 km du sud de l'agglomération, dans un secteur sans logement, non desservi par les transports en commun, se payer les bouchons du pont de Chevire, chambouler la vie des familles, ce n'est franchement pas sérieux. C'est inacceptable pour la CGT** », juge Yves Ardil.

« Volet social occulté »

La CGT constate « **le peu d'embalement des salariés de la plateforme aéroportuaire pour ce transfert** », craint « **un nouveau déséquilibre des emplois entre le Nord et le Sud,**

Airbus et ses sous-traitants ».

Le syndicat déplore sérieusement l'omerta sur le volet social de ce projet : « **Cet aspect est totalement occulté** », s'insurge Sarah Lecomte. « **Nous avons questionné l'État et Vinci sur les conditions sociales du transfert, les éventuelles contreparties, la mobilité forcée ou non. Aucune réponse ! Mutisme de l'État, flou artistique de Vinci, on se heurte à un vrai refus d'en parler** », poursuit Luis Robin. « **On voit bien que l'intérêt du transfert, c'est le profit, pas le social** », attaque Yves Ardil. « **Si un salarié refuse d'aller travailler à Notre-Dame-des-Landes, que se passera-t-il ? s'interroge Luis Robin. Aujourd'hui, un refus de mobilité est considéré comme une démission et non un licenciement économique. Vous imaginez les conséquences...** »